



Covid-19 : maintien d'activité et mesures sanitaires, la MSA à vos côtés

Fiche 3 : organiser vos espaces de travail pour éviter la propagation du Covid-19.

■ Les vestiaires

Les vestiaires sont un lieu potentiel important de contamination car les volumes y sont réduits. Pour une brève période (celle de l'habillage ou du déshabillage), si les salariés ne peuvent respecter les mesures d'espacement recommandées, il est nécessaire de mettre en place un flux invitant chaque salarié à entrer dans le vestiaire chacun son tour (pas plus d'une personne à la fois dans le vestiaire).

- Mettez à disposition le **nécessaire pour pouvoir se laver les mains** avant et après être passé par le vestiaire.
- **Aérez le vestiaire** régulièrement si c'est une pièce avec fenêtre.
- **Nettoyez les poignées de porte et interrupteurs** régulièrement dans les vestiaires et au minimum 3 fois par jour.
- **L'entretien des tenues de travail est à votre charge.** Les vêtements professionnels ne doivent pas être rapportés au domicile.
- Placez les **affiches de Santé publique France** dans les vestiaires :

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/coronavirus-outils-de-prevention-destines-aux-professionnels-de-sante-et-au-grand-public>

■ La salle de pause et de déjeuner

Les **repas pris en commun ne sont pas recommandés**. Les salariés doivent être invités :

- à rentrer **manger** à leur **domicile**,
- sinon à rester manger **dans leur véhicule** (une seule personne dans le véhicule),
- ou si le temps le permet, manger **dehors** en respectant la **distanciation minimum** entre chaque personne.

FICHE 3 : organiser les espaces pour éviter la propagation du Covid-19.

Covid-19 : maintien d'activité et mesures sanitaires, la MSA à vos côtés

Les déjeuners en commun ne sont possibles que sous réserve de la mise en place stricte de certaines mesures :

La salle de pause doit être de taille suffisante, en s'assurant :

- De l'application des **mesures barrière**
- D'une **méthode de lavage des mains** eau/savon avec l'affiche explicative de l'INRS : <http://www.inrs.fr/dms/inrs/CatalogueAffiche/TI-A-743/A743.pdf>
- D'une **méthode d'application de gel hydroalcoolique** avec l'affiche de l'INRS : <http://www.inrs.fr/dms/inrs/CatalogueAffiche/TI-A-774/A774.pdf>
- De la diffusion des **affiches** de Santé publique France
- D'une **aération efficace** plusieurs fois par jour (3 fois)
- D'une organisation **d'un flux d'entrée/sortie** de la salle avec intervalle d'au moins 2 mètres entre les personnes
- Du **lavage des mains à l'entrée et à la sortie** de la salle de pause
- De la **désinfection des surfaces communes** tables et chaises après chaque convive
- De l'**évitement des regroupements** autour des machines à café
- De la **désinfection des machines** (four micro-onde, machine à café) après chaque utilisation
- De la **désinfection des poignées** de portes, **interrupteurs**, .. au moins 3 fois par jour.

La vaisselle :

- Chaque personne **apporte sa propre vaisselle si possible.**
- La vaisselle doit être **lavée à l'eau chaude et au savon.**

FICHE 3 : organiser les espaces pour éviter la propagation du Covid-19.



agir ensemble

Covid-19 : maintien d'activité et mesures sanitaires, la MSA à vos côtés

Le local fumeur

- **Interdiction de se rassembler à plus de deux personnes** dans le local fumeur avec nécessité impérative de conserver une distance de sécurité d'au moins un mètre.
- **Interdiction d'utiliser du gel hydroalcoolique dans le local fumeur** (inflammable).
- **Ne pas partager les cigarettes ou e-cigarettes** (voie de transmission possible du coronavirus).

Vos sources d'information

Les sources d'information suivantes sont à consulter impérativement et de façon régulière.

- <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>.
- <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/>
- <https://www.santepubliquefrance.fr/>
- <http://www.inrs.fr/actualites/coronavirus-SARS-CoV-2-COVID-19.html>
- <http://www.inrs.fr/actualites/COVID-19-et-entreprises.html>

Au-delà des prescriptions formulées dans ce document, un accompagnement à distance (via téléphone, messagerie,...) vous est proposé par les équipes de prévention des risques professionnels et de santé au travail de la MSA pour vous aider à réfléchir aux mesures à mettre en place dans votre entreprise en fonction de votre organisation propre.

Nous mettrons à jour nos informations au regard de l'évolution de la situation.